

# INFORMATIONS POPULATION – HIVER 2020

## Vœux de la Municipalité



Gilles MAGNIN-FEYSOT, Maire de Montbenoît,  
Président du Syndicat du Pays de Montbenoît,  
Les membres du conseil municipal,

vous souhaitent une excellente année 2020  
et vous convient à la présentation des vœux à la population



**le Samedi 18 janvier 2020**

À 11h30, salle de convivialité, Mairie de Montbenoît.  
Un vin d'honneur clôturera cette cérémonie.

Mairie de Montbenoît  
Place de l'Abbaye  
25650 MONTBENOÎT  
Tél. 03 81 38 12 94  
mairie.montbenoit@wanadoo.fr  
[www.montbenoit.fr](http://www.montbenoit.fr)

## INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour voter aux élections municipales des 15 et 22 mars 2020, il faut être inscrit ou avoir demandé son inscription sur les listes électorales de la commune au plus tard **le vendredi 7 février 2020**.

L'inscription sur les listes électorales, même si elle est obligatoire, relève d'une démarche volontaire de l'électeur qui doit déposer lui-même sa demande d'inscription ou de modification.

Les citoyens de l'Union européenne résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires de la commune pour voter en France lors des élections municipales et/ou européennes.

### Les modalités d'inscription

Se présenter soi-même ou par l'intermédiaire d'un tiers dûment mandaté (attestation sur papier libre) à la Mairie du **lundi au samedi matin de 9h à 12h sauf le mercredi**.

**Demander son inscription par courrier**, en renvoyant à la mairie le formulaire CERFA dûment complété et une copie des pièces justificatives.

### Les pièces à produire

Pièce d'identité en cours de validité

Justificatif de domicile nominatif de moins de 3 mois dans la commune (factures de consommables type électricité, eau, téléphone fixe uniquement ou facture de box internet, quittance de loyer émanant d'une agence).

### Interroger sa situation électorale

Un nouveau service permet à chaque électeur de se renseigner sur sa commune d'inscription et sur le bureau de vote dans lequel il est inscrit pour voter. Il permet de vérifier que vous êtes bien inscrit (e) dans votre commune avant de se rendre aux urnes :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

**Banquet des classes** : Le banquet des classes en 0 et 5 se déroulera les 7 et 8 mars 2020 à la salle des fêtes de la Longeville. Les inscriptions au repas se feront directement au restaurant le Sire de Joux à Montbenoît (tél : 03 81 38 10 85) avant le 1<sup>er</sup> mars dernier délai.

### ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

Pour **VOTER** les **15 ET 22 MARS**  
vous avez jusqu'au **7 FÉVRIER 2020**  
pour **VOUS INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES**:

-  **Sur Internet**  
[www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr);  
rubrique « Elections »
-  **En mairie**  
en personne ou en mandant un tiers
-  **Par courrier**  
en écrivant à votre mairie
-  **Informations**  
[www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr);  
[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)  
ou contactez votre mairie



# ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME de la commune de Montbenoît

Le conseil municipal de **Montbenoît** élabore actuellement son **Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)**.

Un **projet** aussi important concerne tous les habitants et les acteurs d'une commune. Le P.L.U. est en effet un **document réglementaire** d'urbanisme communal, mais c'est également un **document qui organise et planifie les projets sur la commune** : habitat, activités économiques, équipements, cadre de vie, liaisons douces, environnement, paysage...

C'est de l'avenir de **Montbenoît** dont il est question.

Dans le cadre de la concertation avec la population, **une réunion publique** sera organisée le **mercredi 22 janvier 2020 à 18h30** à la salle de convivialité.

Le conseil municipal, assisté par le bureau d'études Initiative A. & D., présentera **les enjeux du territoire et le projet de PLU**.

Chacun pourra prendre connaissance du document et apporter ses remarques et suggestions. Un registre est également disponible en mairie pour ceux qui ne pourront être présents.

Des idées pour améliorer notre cadre de vie ? pour valoriser nos espaces naturels ? pour préserver nos activités économiques ? pour développer ou aménager notre village ? pour prendre en compte le développement durable ? Quelle que soit votre motivation, votre avis nous intéresse.

En 2020 :  
**LE TRI  
S'AGRANDIT !**



A partir de janvier 2020, sur le territoire de Préal Haut-Doubs,  
**tous les EMBALLAGES se trient !**

✓ En vrac, sans sac

✓ Inutile de laver

✓ Emballages vidés

✓ Ne pas imbriquer les déchets



Bac / conteneur  
**JAUNE**

## EMBALLAGES EN MÉTAL



Conserves • Canettes • Barquettes •  
Aérosols alimentaires et d'hygiène

## EMBALLAGES EN CARTON



Cartonnettes • Briques alimentaires

## TOUS LES PAPIERS



Journaux, publicités, enveloppes...

## EMBALLAGES EN PLASTIQUE

### NOUVEAU

+ Sacs, sachets, films



+ Barquettes



+ Pots et tubes



### NOUVEAU



Bouteilles • Flacons



**OBJETS** en plastique  
Restes alimentaires  
Couches, lingettes

